



Matériels
Sportifs

Matériels Sportifs

5

Introduction à l'activité

Définition

Installation d'équipement spécifique par la pratique d'activités sportives ou la sécurisation de l'aire sportive.



Pour l'entretien et la maintenance, se reporter à l'activité 8 "Maintenance"

Compétence, savoir-faire

L'entreprise doit :

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution et de coordination de travaux.
- Les moyens d'études techniques de l'entreprise comprennent au moins un technicien ayant 3 ans d'expérience dans la profession et l'activité concernée. Cette personne peut être le chef d'entreprise.
- Le personnel d'installation doit comprendre un chef monteur ayant au moins deux années de pratique. Cette personne peut être le chef d'entreprise.

Calendrier

Sessions	Retour dossier	Qualification à compter du	Exigences relatives aux certificats/attestations
1 ^{ère} Session	30 avril 2020	1 ^{er} juin	Voir tableau "Production de certificats de capacité"
2 ^{ème} Session	31 octobre 2020	1 ^{er} décembre	Voir tableau "Production de certificats de capacité"

Qualifications

50 Sports de Ballons et Raquettes

500 Equipements de Salles de Sports

Installation d'équipements complets dans une ou plusieurs salles permettant la pratique d'une ou plusieurs activités, aussi bien en intérieur qu'en extérieur : basket-ball, handball, volley-ball, badminton, squash, tennis, soccer, futsal, ...

Production de certificats de capacité*

Le candidat à la qualification doit produire des certificats de capacité, émanant de Maîtres d'ouvrage ou de Maîtres d'œuvre concernant des réalisations **n'allant pas au-delà de 2 années.**

Le certificat de capacité présenté a une durée de **validité de 1 année.**

Nomenclature	Nbre d'attestations	Nbre Dom-Com	Complément
500	6	3	descriptif ou facture + 1 photo

* Imprimés Qualisport

Qualifications

51 Expression Corporelle

510 Equipements de Gymnastique, Sports Acrobatiques et Danse

Installation d'équipements destinés à la pratique d'activités gymniques (gymnastique artistique, rythmique et sports acrobatiques) nécessitant une intervention sur un support (sol, mur, charpente).

Egalement, pose d'équipements permettant la pratique de la danse en tenant compte de la nature des supports (sol, mur).

Production de certificats de capacité*

Le candidat à la qualification doit produire des certificats de capacité, émanant de Maîtres d'ouvrage ou de Maîtres d'œuvre concernant des réalisations **n'allant pas au-delà de 2 années.**

Le certificat de capacité présenté a une durée de **validité de 2 années.**

Nomenclature	Nbre d'attestations	Nbre Dom-Com	Complément
510	2	1	descriptif ou facture + photo

* Imprimés Qualisport

52 Sports de Combat ou de Duels

520 Arts martiaux

Installation des équipements conçus pour la pratique des arts martiaux (judo, jujitsu, kendo & disciplines associées, karaté, taekwondo).

521 Escrime

Installation des équipements spécifiquement conçus pour la pratique de l'escrime.

522 Boxe

Installation d'équipements spécifiquement conçus pour la pratique de la boxe.

Production de certificats de capacité*

Le candidat à la qualification doit produire des certificats de capacité, émanant de Maîtres d'ouvrage ou de Maîtres d'œuvre concernant des réalisations **n'allant pas au-delà de 2 années.**

Le certificat de capacité présenté a une durée de **validité de 2 années.**

Nomenclature	Nbre d'attestations	Nbre Dom-Com	Complément
520	2	1	descriptif ou facture + 1 photo
521	2	1	descriptif ou facture + 1 photo
522	2	1	descriptif ou facture + 1 photo

* Imprimés Qualisport

53 Performance individuelle

530 Athlétisme

Installation d'équipements destinés à la pratique de l'athlétisme : lancer, saut, course.

531 Tir à l'arc

Installation d'équipements spécifiquement conçus pour la pratique du tir à l'arc.

532 Haltérophilie, Musculation

Installation d'équipements spécifiquement conçus pour la pratique de la musculation et de l'haltérophilie.

Production de certificats de capacité*

Le candidat à la qualification doit produire des certificats de capacité, émanant de Maîtres d'ouvrage ou de Maîtres d'œuvre concernant des réalisations **n'allant pas au-delà de 2 années.**

Le certificat de capacité présenté a une durée de **validité de 2 années.**

Nomenclature	Nbre d'attestations	Nbre Dom-Com	Complément
530	2	1	descriptif ou + facture + photo
531	2	1	descriptif ou + facture + photo
532	2	1	descriptif ou + facture + photo

* Imprimés Qualisport

54 Remise en Forme

540 Fitness / Santé

Installation d'espaces fitness et/ou d'agrès spécifiquement conçus pour la pratique de disciplines de remise en forme et fitness.

Voir aussi qualification 721.

Production de certificats de capacité*

Le candidat à la qualification doit produire des certificats de capacité, émanant de Maîtres d'ouvrage ou de Maîtres d'œuvre concernant des réalisations **n'allant pas au-delà de 2 années.**

Le certificat de capacité présenté a une durée de **validité de 2 années.**

Nomenclature	Nbre d'attestations	Nbre Dom-Com	Complément
540	2	1	descriptif ou facture + 1 photo

* Imprimés Qualisport

55 Equipements Annexes

550 Equipements de Protection

Installation permettant la sécurisation des abords de l'installation sportive et/ou la sécurité des personnes dans le cadre de leur pratique sportive (pare ballons, filets de protection, protection murale, tunnel, main courante, clôture, portillon).

551 Vestiaires

Porte-manteaux, bancs, ...

Production de certificats de capacité*

Le candidat à la qualification doit produire des certificats de capacité, émanant de Maîtres d'ouvrage ou de Maîtres d'œuvre concernant des réalisations **n'allant pas au-delà de 2 années.**

Le certificat de capacité présenté a une durée de **validité de 1 année.**

Nomenclature	Nbre d'attestations	Nbre Dom-Com	Complément
550	2	1	descriptif ou + 1 photo
551	2	1	descriptif ou + 1 photo

* Imprimés Qualisport

56 Activités Aquatiques

560 Equipements Bassins

Installations d'équipements d'entraînement ou de compétition pour la natation, le water polo ou le plongeon (lignes de nage, filets, ...).

561 Autres Equipements

Installations de structures gonflables.

Production de certificats de capacité*

Le candidat à la qualification doit produire des certificats de capacité, émanant de Maîtres d'ouvrage ou de Maîtres d'œuvre concernant des réalisations **n'allant pas au-delà de 2 années.**

Le certificat de capacité présenté a une durée de **validité de 1 année.**

Nomenclature	Nbre d'attestations	Nbre Dom-Com	Complément
560	2	1	descriptif ou facture + 1 photo
561	2	1	descriptif ou facture + 1 photo

* Imprimés Qualisport

57 Patinoires

570 Equipements Spécifiques

Installations d'équipements pour patinoires : buts de hockey, ...

Production de certificats de capacité*

Le candidat à la qualification doit produire des certificats de capacité, émanant de Maîtres d'ouvrage ou de Maîtres d'œuvre concernant des réalisations **n'allant pas au-delà de 2 années.**

Le certificat de capacité présenté a une durée de **validité de 2 années.**

Nomenclature	Nbre d'attestations	Nbre Dom-Com	Complément
570	2	1	descriptif ou + facture + photo

* Imprimés Qualisport

58 Tribunes (Préfabriquées à ossature métallique)

580 Démontables
 $\leq 1\ 000$ places,
 hauteur ≤ 6 m

581 Démontables
 $> 1\ 000$ places, sans
 limitation de hauteur

Ensembles modulaires constitués de gradins, avec sièges individuels ou banquettes, conçus pour être montés et démontés de façon répétitive.

582 Fixes $\leq 1\ 000$ places,
 hauteur ≤ 6 m

583 Fixes $> 1\ 000$ places,
 sans limitation
 de hauteur

Ensembles constitués de gradins, avec sièges individuels ou banquettes, conçus pour être installés à demeure sur un site déterminé.

584 Télescopiques $< \text{ou} >$
10 rangs

Ensembles modulaires constitués de gradins dépliables, s'emboîtant les uns dans les autres et qui, une fois repliés, se superposent pour occuper une place réduite ; par extension, plusieurs de ces ensembles juxtaposés et fixés entre eux.

Production de certificats de capacité*

Le candidat à la qualification doit produire des certificats de capacité, émanant de Maîtres d'ouvrage ou de Maîtres d'œuvre concernant des réalisations **n'allant pas au-delà de 3 années.**

Le certificat de capacité présenté a une durée de **validité de 2 années.**

Nomenclature	Nbre d'attestations	Nbre Dom-Com	Complément
580	2	1	descriptif ou facture + 1 photo
581	1	1	descriptif ou facture + 1 photo
582	2	1	descriptif ou facture + 1 photo
583	1	1	descriptif ou facture + 1 photo
584	2	1	descriptif ou facture + 1 photo

* Imprimés Qualisport

59 Escalade

Equipement sportif spécifiquement dédié à la pratique de l'escalade, non réservé à une tranche d'âge particulière et pourvue d'élément d'assurance.

590 Mur < 3,50 m de hauteur

Equipement utilisant au minimum les techniques suivantes : prises rapportées sur calpinage, panneaux d'escalade plan sans dévers, résiné ou non.

591 Mur > à 3,50 m de hauteur

Equipement utilisant au minimum les techniques suivantes : prises rapportées sur calpinage, panneaux d'escalade plan ou incurvés avec ou sans dévers, résiné ou non, avec ou sans éléments mobiles motorisés ou manuels.

592 Tours & Structures indépendantes hauteur ≤ 4 m

Equipement utilisant au minimum les techniques suivantes : structure auto-stable ou installée sur fondations, panneaux d'escalade, plan résiné ou non.

593 Tours & Structures indépendantes hauteur > 4 m

Equipement utilisant au minimum les techniques suivantes : structure installée sur fondations, panneaux d'escalade courbes ou sculptés, résinés ou non.

Production de certificats de capacité*

Le candidat à la qualification doit produire des certificats de capacité, émanant de Maîtres d'ouvrage ou de Maîtres d'œuvre concernant des réalisations **n'allant pas au-delà de 2 années.**

Le certificat de capacité présenté a une durée de **validité de 2 années.**

Nomenclature	Nbre d'attestations	Nbre Dom-Com	Complément
590	2	1	descriptif ou facture + 1 photo
591	2	1	descriptif ou facture + 1 photo
592	2	1	descriptif ou facture + 1 photo
593	2	1	descriptif ou facture + 1 photo

* Imprimés Qualisport

